



# ENQUÊTE SUR LES STOCKS COMMERCIAUX DES PRINCIPALES CULTURES SPÉCIALES

## CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles et elles serviront exclusivement à des fins statistiques. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de répondre à cette enquête.

La présente enquête de Statistique Canada est menée en vertu d'un accord de collaboration avec l'Association canadienne des cultures spéciales. Les renseignements recueillis seront utilisés pour permettre de fournir des données précises et actuelles relatives au secteur des cultures spéciales. Les données inscrites ci-dessous seront combinées avec celles des autres compagnies et seront publiées seulement à l'échelon national.

### INSTRUCTIONS :

1. Veuillez déclarer les quantités en tonnes métriques.
2. Inscire les stocks physiques détenus au Canada. Inclure les stocks en transit. Exclure les stocks détenus à l'extérieur du Canada.
3. Inscire les stocks détenus dans des installations de stockage commerciales tels des silos ou des installations de nettoyage. Exclure les stocks à la ferme.
4. Remplir et retourner le questionnaire avant le **4 JANVIER 2002** à :

Statistique Canada  
Sous-section de la commercialisation des grains  
**TÉLÉCOPIEUR : (204) 983-3122**  
**COURRIEL : joanne.trinkl@statcan.ca**

Merci de votre coopération. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous en composant le (204) 983-2856.

## STOCKS AU 31 DÉCEMBRE 2001

CULTURE	CODE	POSSÉDÉS PAR L'ENTREPRISE (tonnes métriques)	RETENUS POUR LES AGRICULTEURS (tonnes métriques)	RETENUS POUR LES ENTREPRISES (tonnes métriques)
Alpiste des Canaries	100			
Pois chiches	200			
Pois secs (y compris les pois fourragers)	300			
Lentilles	400			
Graines de moutarde	500			
Tournesol (y compris le sunola et les autres variétés naines)	600			
<b>PERSONNE À CONTACTER</b>		<b>COURRIEL</b>		<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>

5-3400-459: 2001-10-12 SQC/AGR-450-75180